

COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu
administratif et financier
de l'exercice 1973**

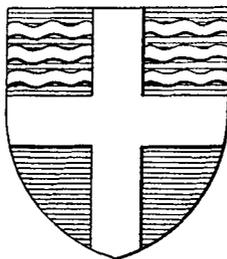
pour la période du 1er mai 1973 au 30 avril 1974

présenté au

CONSEIL MUNICIPAL

par le

CONSEIL ADMINISTRATIF



Renseignements utiles

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée **par écrit** au Conseil administratif.

Les Conseillers administratifs reçoivent à la Mairie sur rendez-vous.

Secrétariat

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours, de 7 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h.; il est fermé le samedi.

Compte de chèques postaux : 12 - 2827.

Téléphones : 55 10 25 et 55 21 68.

Etat civil

Les mariages sont célébrés sans frais par l'officier de l'Etat civil ou son suppléant, le mercredi et le vendredi. S'ils sont célébrés un autre jour, il sera exigé une taxe de 20 francs.

Infirmières d'hygiène sociale

Mlles Mireille Curchod et Marie-Gabrielle Maye. Tél. 55 10 80, de 11 h. à 12 h.
Pesée des nourrissons le jeudi de 15 h. à 16 h. 30.

Entraide familiale de Versoix et environs

Président : M. Robert Piccot.

Responsable du placement : Mme Marguerite Fragnière, tél. 55 13 57, de 7 h. 30 à 9 h. 30.

Service incendie

Etat-Major : Cap. R. Ramseyer	Téléphone 55 22 03
Plt G. Alessi	Téléphone 55 16 53
Plt P. Marcuard	Téléphone 55 13 67
Plt Ch. Wicht	Téléphone 55 27 52

Inspecteur du bétail

M. Walter Michel, Sauverny-sur-Versoix. Suppléant : M. Lacroix, Mairie.

Voirie

Horaire des levées

Secteur lac, soit la partie de la commune située entre le lac et la voie des CFF, chaque lundi, mercredi et vendredi dès 6 h. 30 du matin.

Secteur Jura, soit la partie de la commune située au-dessus de la voie des CFF, chaque lundi et vendredi dès 6 h. 30 également.

La levée des gros déchets (verre, ferraille, etc.) dont le poids est limité à 30 kg a lieu le premier jeudi de chaque mois pour le secteur lac et le second jeudi pour le secteur Jura.

Les levées qui coïncident avec des jours fériés officiels ne sont pas remplacées.

L'emploi des sacs à ordures, en matière plastique, est vivement recommandé.

COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu
administratif et financier
de l'exercice 1973**

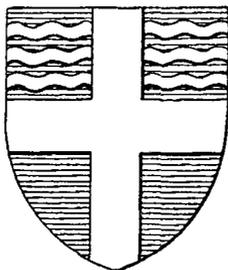
pour la période du 1er mai 1973 au 30 avril 1974

présenté au

CONSEIL MUNICIPAL

par le

CONSEIL ADMINISTRATIF



CONSEIL MUNICIPAL

élu le 25 avril 1971

Entré au Conseil en :

PARTI LIBÉRAL :

MM. Genequand Noël	1939 et 1951
Leyvraz Jean	1967
Mme Naftule Laure	1970

PARTI RADICAL :

MM. Burkin Charles	1971
Cachin Gaston	1968
Clément Régis	1971
Colli Roland	1971
Marquis Jean-Pierre	1973
Mettaz Ferdinand	1959
Resseguier Alain	1971
<i>Mme Zollinger Carmen</i>	<i>1971</i>

PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN :

MM. Alessi Serge	1963
Bapst François	1963
Lehmann Claude	1959
Mme Levrat Monique	1971
Mme Pernet-Girard Micheline	1967
MM. Piccot Robert	1953
Salamin Pierre	1971
Schumacher François	1971

ENTENTE COMMUNALE :

MM. Pasche Charles	1971
Naine Paul	1965

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

pour la période 1973-1974

Président :	M. Ferdinand Mettaz
Vice-président :	M. Serge Alessi
Secrétaire :	M. Marcel Lacroix
Vice-secrétaire :	Mlle Denise Rosé

COMPOSITION DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission des finances : MM. Genequand, président; Bapst, Burkin, Clément, Marquis, Naine, Piccot et Salamin.

Commission des bâtiments : MM. Lehmann, président; Burkin, Cachin, Mme Naftule, Naine, Mme Pernet, Schumacher et Mme Zollinger.

Commission des travaux : MM. Bapst, président; Alessi, Cachin, Colli, Lehmann, Leyvraz, Marquis et Pasche.

Commission de construction de l'école de Montfleury : MM. Naine, président; Colli, Mme Levrat, Mettaz, Mme Naftule, Resseguier, Salamin et Schumacher.

Commission de l'urbanisme et du développement : MM. Mettaz, président; Alessi, Bapst, Clément, Genequand, Lehmann, Naine et Resseguier.

Commission des sports et loisirs : MM. Mettaz, président; Alessi, Colli, Mme Levrat, Leyvraz, Pasche, Piccot et Resseguier.

Commission d'étude des problèmes sociaux : Mme Pernet, présidente; Mmes Naftule, Zollinger, M. Pasche.

Hors Conseil : Mlle Curchod, Mme J. Leyvraz, M. le Dr F. Ramseyer, MM. Charles Wicht et Amédée Brun.

Fondation communale Versoix-Centre : MM. May, président; Estier, Leyvraz, Naine, Knoblauch, F. Ricci, P. Wicht.

Commission de réclamation de la taxe professionnelle : Nommés par le Conseil municipal : MM. Cachin, Golay, Ch. Wicht. Nommés par le Conseil administratif : MM. Lacroix et Muhlheim. Nommés par le Conseil d'Etat : Mme Gabus et M. Bianchetti.

CONSEIL ADMINISTRATIF

élu le 23 mai 1971

MM. Chevallier François
Courtois René
Wicht Pierre

Répartition des fonctions administratives

pour la législature 1971-1975

M. F. Chevallier (suppléant M. R. Courtois)
Bâtiments - Bibliothèque - Instruction publique - Affaires militaires - Protection civile - Service du feu - Manifestations - Problèmes sociaux.

M. R. Courtois (suppléant M. Pierre Wicht)
Travaux aux routes - Voirie - Cours d'eau - Plage et sports - Stade et places de jeux - Agriculture et forêts - Cimetière.

M. P. Wicht (suppléant M. F. Chevallier)
Administration générale - Finances - Taxe professionnelle - Location - Police et circulation - Urbanisme - Etat civil.

Compte rendu administratif et financier

de l'exercice 1973

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le compte rendu de l'exercice 1973, que nous avons l'honneur de soumettre à votre appréciation, se trouve déjà être l'avant-dernier de la présente législature; c'est dire que d'ici moins d'un an, les Versoisens auront été appelés à renouveler leurs Autorités communales.

Tandis que les différentes commissions du Conseil municipal continuaient à se montrer très actives et attentives aux problèmes qui leur étaient posés, notre législatif s'est réuni à cinq reprises pour entériner des objets préalablement étudiés avec le plus grand soin et dans un esprit que nous nous plaisons à relever; c'est-à-dire à l'abri de toute passion politique et avec, comme seul objectif, le bien de notre commune et de ceux qui forment sa population. Nous serons certainement, et une fois de plus, tous d'accord pour reconnaître que ce n'est pas là chose aisée puisque l'essentiel de notre tâche consiste à faire face et, dans toute la mesure de nos possibilités, à maîtriser le développement exceptionnel que connaît Versoix et les multiples conséquences qui en découlent.

Pour sa part, le Conseil administratif continue à tenir sa séance hebdomadaire du lundi matin; par ailleurs ses membres sont appelés à se rencontrer et à se déplacer de plus en plus fréquemment au fur et à mesure que les tâches se multiplient.

Administration communale

Chargée depuis près de quinze ans de la conciergerie de la mairie, de l'ancienne école et de celle du chemin Courvoisier, Mme Dora Bader a demandé à être déchargée de cette fonction pour le 31 décembre 1973. Nous lui réitérons notre reconnaissance pour son excellente collaboration, le dévouement et la bonne humeur dont elle a toujours fait preuve. Mme Ginette Meyer, qui avait déjà collaboré en son temps à la conciergerie de la salle communale, a pris sa succession.

M. et Mme Pierre Ditzoff ont, de leur côté, renoncé à la conciergerie du groupe *Lachenal*, bâtiment qu'ils ont remis à leurs successeurs, M. et Mme Louis Villois, dans un état d'entretien absolument

parfait, après neuf années d'utilisation, grâce aux soins constants qu'ils ont apportés à cet ensemble. Nous les en félicitons et les en remercions très sincèrement. Sur sa demande, M. Pierre Ditzoff, jardinier de profession, a été muté dans notre équipe des cantonniers où il a pris la place qu'occupait momentanément M. Raphaël Falconnet, qui a charge, avec son épouse, de la nouvelle école de Montfleury depuis la rentrée de septembre dernier, tout en continuant à assurer l'entretien du pavillon du chemin Argand.

Nous formons le vœu que les nouveaux collaborateurs que nous avons eu à accueillir trouvent pleine satisfaction dans leurs fonctions.

Finances

L'état de perception des impôts 1973, qui nous a été adressé par le Département des Finances, fait ressortir des résultats surprenants, dont nous avons peine à déterminer la cause exacte.

Alors que le centime additionnel 1972 avait produit Fr. 34.916,37, que nous avons supputé à Fr. 37.000,— le rendement de celui de 1973, il nous a été annoncé une production de Fr. 44.272,04 et une perception de Fr. 46.347,47. L'écart entre ces deux derniers chiffres provient de ce que le reliquat précédent a été réduit de Fr. 127.239,15.

Cette augmentation de rendement de l'ordre de 25 % devrait nous combler d'aise, puisque l'on a coutume de dire que seul le résultat compte ! Elle nous préoccupe au contraire, en raison de son caractère insolite et de la difficulté que nous aurons à prévoir un montant réaliste pour le poste correspondant du budget 1975.

La taxe professionnelle a connu, elle aussi, un encaissement record de Fr. 155.385,60 qui a pour origine l'alternance qui se produit depuis que l'établissement d'une déclaration est exigée chaque deux ans de la part des personnes astreintes. Certaines des déclarations parviennent en effet trop tardivement pour que le montant de la taxe puisse être encaissé sur l'exercice correspondant, provoquant ainsi des cumuls l'année suivante, ce qui a été le cas pour 1973.

Les plus-values dont nous venons de faire état ont permis au Conseil de voter un crédit supplémentaire de Fr. 450.000,— en faveur du fonds de réserve constitué par les acquisitions de terrains et les travaux.

En ce qui concerne ce dernier poste, qui figure au budget sous l'article 64.60, les circonstances nous placent dans l'obligation de modifier complètement son système de dotation dès le prochain exercice. Jusqu'à maintenant, il était alimenté uniquement par le solde des disponibilités lors de l'établissement des budgets; ces soldes s'amenuisant d'année en année, alors que le volume et, partant, le coût des travaux routiers, poursuivent un mouvement ascendant. La somme tenue à disposition du Conseiller administratif délégué ne suffit même plus à l'exécution d'un minimum de travaux d'entretien; nous aurons donc à prévoir désormais un certain nombre de centimes additionnels attribués de manière formelle aux travaux.

Nous ne voudrions pas manquer de relever à quel point nous préoccupent l'augmentation du taux des intérêts afférents à nos différents emprunts. Jusqu'à maintenant, le Fonds d'équipement communal a fait preuve de la plus grande compréhension à l'égard des communes qui, comme la nôtre, n'avaient pas la possibilité de faire face au service de leur dette sans compromettre gravement leur équilibre financier, ou charger exagérément les contribuables. Mais les fonds disponibles ne sont pas inépuisables et il est de toute nécessité de ménager leur utilisation.

Autre problème, non moins grave : celui du financement des travaux d'importance par voie d'emprunts. La forte demande d'une part, l'exode à l'étranger de grosses disponibilités du fait de taux d'intérêts plus rémunérateurs et de la crainte de nouvelles mesures restrictives de la part des autorités fédérales, d'autre part, ont créé des difficultés telles que la Caisse Hypothécaire et l'Association des Communes envisagent de lancer très prochainement des emprunts locaux. Leur succès ne peut être assuré que pour autant que l'intérêt offert aux déposants puisse compenser au maximum la dépréciation de la monnaie, plaie de caractère mondial, tout comme la hausse des prix. A l'heure actuelle, des emprunts sont traités à 8 %.

Nous sommes donc tenus de poursuivre une politique d'austérité jusqu'au moment où un certain équilibre aura été retrouvé. De l'avis des spécialistes, la situation que nous connaissons ne serait pas prête de changer.

Construction, urbanisme et développement

Versoir a conservé son aspect de chantier généralisé. A fin mars, il y avait 366 appartements en construction et 2 villas; le tout sera disponible au cours des mois à venir. La quasi totalité de ces appartements faisant partie de la classe moyenne, on peut se demander si tous trouveront preneurs rapidement. Il semble en effet que le marché des logements de cette catégorie est saturé.

Dans ces conditions, impossible de dire ce que vont devenir les projets en cours, et ils restent pourtant nombreux. Les études sont en effet pratiquement terminées pour 480 appartements, non compris ceux qui sont prévus à la rue de l'Industrie et qui doivent être plus facilement réalisables du fait de leur caractère social.

Dans ce vaste programme de logements ne figure pas non plus la construction de la nouvelle poste dont la mise en chantier a été retardée par des raisons diverses, dont l'obligation de l'adoption d'un plan de quartier. Comme vous le savez, c'est maintenant chose faite; les droits à bâtir de chacune des parties intéressées sont clairement définis. Une réserve a été faite pour la Paroisse catholique; celle-ci ne pourra pas édifier la construction basse sur la partie inférieure de l'avenue Deshusses, qui deviendra sa propriété, aussi longtemps que la traversée de Versoir n'aura pas été réalisée.

La partie supérieure du secteur en question est touchée par différents aménagements routiers futurs; elle doit assurer également l'accès à la nouvelle poste. C'est la raison pour laquelle la Confédération, le Canton et la Commune ont pris la décision d'acquérir le Buffet de la Gare et son jardin, à des conditions normales, soit une surface de près de 1500 m² aux fins de faire face aux besoins le moment venu.

D'une année à l'autre, le projet de construction du passage de Pont-Céard paraît n'avoir que peu progressé. Néanmoins, nos géomètres et ingénieurs ont dressé de nouveaux plans qu'ils ont soumis récemment, sur place, aux représentants du Département des Travaux publics, des C.F.F. et de la division fédérale des ponts et des digues.

La réalisation, à la fois du passage inférieur et de la longitudinale chemin de Montfleury-chemin Argand, qui fait partie intégrale des aménagements routiers indispensables à ce secteur en pleine évolution, devient une nécessité. Au point où en sont les tractations, les travaux devraient débiter au printemps prochain, pour autant que le Conseil municipal ratifie ce projet.

Bâtiments communaux

Les utilisateurs des locaux communaux portent souvent bien peu d'attention à leur conservation; nous regrettons de devoir dire que certains d'entre eux se conduisent comme de véritables vandales.

C'est ainsi que des portes intérieures de la salle de gymnastique ont été sérieusement endommagées sans qu'il nous ait été possible de déterminer, avec suffisamment de certitude, quels étaient les auteurs de ces méfaits et les mettre en demeure de supporter tout ou partie des frais de réparation.

La toiture de l'ensemble du groupe scolaire Adrien-Lachenal, qui nous donnait du souci depuis plusieurs années déjà en raison des infiltrations qui se produisaient dans les locaux, nous a réservé une bien désagréable surprise: nous nous sommes trouvés dans l'obligation de la refaire complètement à la fin de l'automne dernier. Ce travail a été heureusement effectué par un temps exceptionnel.

Comme ce fut le cas pour deux autres communes du Canton qui se sont trouvées dans une situation analogue à la nôtre, mais avec des surfaces beaucoup plus vastes et des dégâts intérieurs importants, nous n'avons pas eu la possibilité de nous retourner contre l'entrepreneur. En effet, celui-ci avait effectué l'étanchéité des dalles, lors de la construction des bâtiments, sur les données des recherches faites par l'une de nos grandes écoles d'ingénieurs. La pose d'un revêtement d'aluminium, qui devait constituer une mesure de sécurité supplémentaire, a été à l'origine des fuites du fait d'un temps de dilatation plus rapide que celui des couches supérieures.

L'entrepreneur en cause s'est montré compréhensif à notre égard, tant en ce qui concerne le coût de la remise en état que la durée de la garantie qui nous met à l'abri de toutes nouvelles surprises pour bien des années.

La nouvelle école de Montfleury est entrée en activité en septembre, elle a été appelée à recevoir sept classes, alors que nous espérions que quatre devaient suffire. Il s'est avéré heureux que nous n'ayons pas persisté pour occuper les locaux, comme prévu, en janvier déjà. Les enfants se seraient trouvés dans un véritable chantier et l'avancement des travaux en aurait été compromis.

La face lac de la nouvelle salle de gymnastique, qui est dépourvue de toute ouverture, devait être agrémentée par une décoration. M. Alain Resseguier, architecte et conseiller municipal, a bien voulu s'en charger.

Cet artiste a conçu un motif à la fois agréable et moderne qui a été réalisé simultanément avec le coffrage du mur de béton armé.

Nous réitérons à M. Resseguier nos félicitations et nos remerciements.

En janvier, la famille Falconnet a pu prendre possession de son appartement et, début avril, la salle de gymnastique était mise à disposition à la fois des écoles et des sociétés locales. Concernant ces dernières, nous avons réuni les responsables afin d'arrêter les horaires d'utilisation; grâce à la compréhension de chacun, il a été possible de trouver une solution sans trop de peine. Il n'en reste pas moins que nos salles se trouvent occupées à 100% et que nous ne pouvons pas compter, avant un certain temps, sur les salles du cycle, dont la mise en chantier ne fait que commencer.

Le bâtiment destiné à abriter nos services du feu et des travaux se trouve en main de ses destinataires depuis plusieurs mois déjà; ceux-ci s'en déclarent absolument satisfaits, de même que les occupants des quatre appartements sis au premier étage. Tout comme l'école de Montfleury, ce bâtiment constitue une réussite; il bénéficie par surcroît d'un vaste espace libre que les cantonniers ont aménagé avec le goût et le soin qui les caractérisent. A noter que nos cantonniers ont également effectué la peinture intérieure de l'ensemble des locaux utilitaires; il en est résulté une appréciable économie pour les finances communales; ils ont procédé à la préparation et à la pose d'une bonne partie de l'équipement intérieur de ces mêmes locaux.

Signalons, afin d'éviter des demandes d'utilisation que nous ne pourrions satisfaire, que le pavillon de l'avenue Deshusses, qui a servi ces dernières années de local du service du feu, a été mis à disposition du cycle d'orientation, à usage de classe de travaux manuels et activités diverses, dans l'attente de la construction de locaux à la route de Saint-Loup. A noter que nous avons également autorisé le cycle à utiliser la cuisine de la salle de sociétés du groupe Lachenal pour ses cours aux futures ménagères.

C'est là une collaboration Etat-Commune qui prend sérieusement corps. La commune a, d'autre part, créé un parc de stationnement au-devant du nouveau bâtiment communal de la route de Saint-Loup; ce parking, indispensable aux abords de notre salle communale, pourra rendre service la journée aux enseignants du groupe Lachenal et du Cycle d'orientation.

Depuis plusieurs années déjà, les autorités communales sont préoccupées par le problème posé par les locaux administratifs, cela d'autant plus que notre bonne vieille mairie a été démolie il y a quatre ans pour dégager l'immeuble F. 3 dans lequel nous sommes locataires de locaux commerciaux où l'administration communale a été transférée provisoirement.

Le décès du regretté M. Jacques Ricci, dont nous avons fait état en première page du compte rendu 1972 en raison des services rendus par lui à notre commune, devait nous réserver une nouvelle preuve de son esprit civique.

En effet, le défunt a demandé à ses héritiers d'offrir à la commune, à des conditions spécialement intéressantes pour elle, la magnifique propriété « Aigues Bleues » située au bord du lac, en vue d'en faire une mairie. Dans sa séance du 29 juin 1973, le Conseil municipal, unanime, votait cet achat.

Actuellement, le groupe de travail de la commission de développement, composée de MM. F. Bapst, ingénieur; Claude Lehmann et Alain Ressegui, architectes, étudie les quelques aménagements à apporter à la maison principale, d'ailleurs dans un état parfait d'entretien, pour permettre le transfert de la mairie. Certaines mesures sont à arrêter en ce qui concerne l'accès à la propriété.

Nous ne voudrions pas manquer de réitérer à Mme Jacques Ricci et à ses enfants la gratitude de la commune de Versoix pour le respect qu'ils ont apporté au vœu de leur cher disparu et évoquer, une fois de plus, avec émotion, le souvenir d'un tel administré.

Routes et travaux

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, il ne nous a pas été possible de réaliser dans sa totalité notre programme de travaux 1973 pourtant modeste. Les montants correspondants ont été mis en réserve pour financer les chantiers reportés sur l'année en cours.

Néanmoins, le tapis de roulement définitif a été posé sur le second tronçon de l'avenue Lachenal. Au chemin d'Ecogia, la banquette de terre a été supprimée de façon à élargir la chaussée au maximum. Au chemin Ravoux, où un hors-ligne de 2 m. nous a été cédé tout au long du morcellement d'Ecogia, l'encaissement a été créé sur cette surface qui ne pourra recevoir un revêtement qu'après que les eaux auront été canalisées. Tandis que la Croix était transférée à Ecogia, le banc de pierre sera placé dans le nouvel alignement; le bosquet qui l'entourait a été reconstitué par nos hommes.

Ces derniers ont également créé deux places d'évitement au chemin de Villars, dont la largeur a été sensiblement augmentée et suffit aux besoins.

Nos cantonniers ont à nouveau été largement mis à contribution pour l'exécution d'une foule de travaux d'entretien qui ne font qu'augmenter au fur et à mesure que Versoix grandit. Ce n'est qu'à grande peine que, malgré leur dynamisme et leur dévouement, ils parviennent

à faire face aux interventions que nous leur demandons. Nous leur réitérons notre vive gratitude pour l'excellent esprit qu'ils apportent dans leur travail.

Avec la commission des travaux, et le concours du bureau Stoucky, nous étudions la réfection du dernier tronçon du chemin de l'Etraz compris entre le viaduc et le pont sur la Versoix. Sur ce parcours, la chaussée insuffisamment fondée ne résiste plus au passage des nombreux poids lourds qui se rendent soit à la Gravière, soit à l'usine d'incinération, et nous devons attendre à ce qu'elle se délite au point de devenir impraticable. D'autre part, la circulation est dangereuse à la hauteur de la propriété de Mme Carmen Miège, un garage formant saillie et masquant la visibilité. Sur ce tronçon, il est envisagé de ripier la route côté canal de façon à dégager la vue. Nous espérons pouvoir prochainement ouvrir ce chantier qui revêt un caractère d'urgence.

Pour des raisons financières, et ce depuis bien des années déjà, nous avons limité nos travaux aux routes à des opérations fragmentaires. De récentes visites du réseau communal tant avec un spécialiste qu'avec la commission des travaux et nos collaborateurs, nous ont confirmé que nous ne pouvons pas persister dans cette façon d'agir sans courir le risque d'arriver à une véritable ruine des artères de construction ancienne. Le chemin de l'Etraz même, qui date d'une dizaine d'années, devrait recevoir un nouveau tapis tellement il a été utilisé.

Comme déjà exposé sous la rubrique des finances, nous devons prévoir pour l'an prochain déjà un crédit en rapport avec les besoins réels.

Sur proposition du Département des Travaux publics, nous avons profité de l'aménagement du parking polyvalent du chemin des Gravières pour élargir assez sensiblement la chaussée et la doter à la fois d'un trottoir et d'un meilleur éclairage. D'entente avec la commission des travaux, une étude est en cours pour poursuivre l'élargissement de la chaussée jusqu'à la route de Suisse de façon à pouvoir ouvrir la circulation dans les deux sens jusqu'au parking, éventuellement jusqu'à la grue de Port-Choiseul.

La piste «Placette» qui s'est substituée à la piste «Vita» a été inaugurée le 9 octobre 1973; elle a connu d'entrée un beau succès. Nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir exigé que les parties les plus humides du parcours soient rechargées avec de la matière graveleuse, car celle-ci aurait été rapidement impraticable. L'apport de matériaux, quoique déjà important, s'annonce insuffisant; il s'avère nécessaire de le compléter. Voici encore du travail supplémentaire pour nos cantonniers, la commune ayant pris l'engagement d'entretenir cette piste. Nous avons dû intervenir afin que les cavaliers respectent le parcours.

Pour la troisième fois, nos collaborateurs ont obtenu le premier prix de la catégorie pour la décoration florale de la commune. Grâce à M. Marquis, chef de poste, la douane de Sauvigny continue à être magnifiquement décorée. Nous réitérons nos félicitations et nos remerciements à ces amis des fleurs.

Au moment où paraîtra ce compte rendu, le pont de la Bâtie sera en voie de reconstruction; l'Etat de Genève et la commune de Collex participent au coût du remplacement de cet ouvrage qui comportera un tablier plus large et un trottoir.

Assainissement et voirie

Les deux tronçons d'égout à exécuter dans la région de Versoix-la-Ville sont en chantier. Les conditions du moment nous ont permis d'obtenir des prix particulièrement intéressants; le coût de l'opération sera couvert par le produit des taxes d'écoulement à notre disposition et la subvention cantonale.

La station de pompage du quai continue à poser des problèmes d'exploitation. Afin de ne pas accroître encore les inconvénients qui résultent de sa présence, nous nous sommes trouvés dans l'obligation de nous opposer à l'installation d'un élévateur qui aurait été placé sur la dalle de la fosse et dont le rôle consistait à faciliter l'enlèvement des déchets solides qui ne peuvent être refoulés par les pompes.

L'entreprise Odelet continue à assurer, à notre entière satisfaction, le service de la voirie; nous nous plaignons à relever son sérieux, son dévouement et la qualité de ses véhicules.

Piège, port et terrains de sports

Il a fallu plusieurs mois au Tennis-Club pour réunir les autorisations nécessaires à la mise en chantier de son club-house. Actuellement, cette construction, d'un aspect agréable, est sur le point d'être terminée; elle pourra être utilisée pour la prochaine saison.

Depuis la construction des deux derniers courts, les usagers se plaignent, à juste titre, que l'eau de pluie ne s'écoulait que très difficilement, cela malgré un drainage supplémentaire du terrain. Nous avons pu déterminer que cet état de chose était dû à la présence d'une sous-couche de matière trop peu perméable. Nous avons finalement décidé le constructeur à effectuer les travaux nécessaires; nous espérons qu'ils donneront satisfaction.

De nouvelles rencontres ont eu lieu, soit sur place, soit à la mairie, entre la municipalité, les services de l'Etat, les représentants du Club nautique et parfois d'autres habitués du lac pour la recherche d'une solution satisfaisante aux problèmes posés par Port-Choiseul, ses installations, sa surveillance.

Ensuite des nombreuses demandes de places d'amarrage qu'il ne pouvait satisfaire, le D. T. P. a étudié la possibilité d'en créer de nouvelles sur le côté Genève de la digue et a soumis son projet à la commune.

Estimant que Port-Choiseul pouvait être considéré comme saturé, qu'il n'était pas pensable d'aggraver encore les problèmes circulation et stationnement actuels, qu'il fallait préserver absolument ce qui sub-

siste de son caractère agreste et bien versoisien, nos deux Conseils ont convenu de demander à l'Etat de renoncer à l'extension envisagée, mais par contre d'améliorer les installations existantes.

Le Département des Travaux publics s'est rallié sans difficulté à notre prise de position.

Pour la saison 1974, nous devrions disposer d'un garde-port et d'un gardien de la plage; les discussions se poursuivent avec l'Etat de Genève pour arrêter les modalités de ces emplois. La question locaux se pose pour ces deux collaborateurs; l'avant-projet d'une construction qui regrouperait le club-house de notre société nautique, financé par cette dernière, des locaux pour les gardiens de la plage et du port, ainsi que des installations sanitaires, sera prochainement présenté par les responsables du Club nautique aux représentants de l'Etat et de la commune.

Les locaux que cette société occupe actuellement pourraient être attribués à la cantine.

Malgré notre décision de n'entreprendre plus aucun travail d'importance sur les terrains de sports en raison de leur transfert à la Bécassière, il est des améliorations et des travaux d'entretien qui ne peuvent être reportés à trop longue échéance. C'est ainsi que nous avons été appelés à niveler l'embryon de butte situé en bordure du verger de Mme Bieri, à terminer la peinture des vestiaires, à compléter l'éclairage du terrain d'entraînement, à rafraîchir le marquage du terrain de basket, à acquérir une nouvelle paire de buts, à placer une clôture destinée à éviter que les ballons ne pénètrent chez les voisins, à renouveler le mobilier extérieur de la buvette.

Police et circulation

Les relations qu'entretient la mairie avec la gendarmerie sont les meilleures et celle-ci reste ouverte à tous nos problèmes, notamment à ceux qui ont trait à la circulation ou au stationnement des véhicules.

En raison du danger que présentait le débouché de l'avenue Lachenal sur la route de Saint-Loup et celui de la rue des Moulins à la sortie du passage sous-voies CFF, des signaux STOP ont été placés dernièrement sur ces deux points. Il en résulte une amélioration incontestable de la sécurité des usagers.

Ecoles

Nos écoles groupent actuellement 26 classes et nous devons nous attendre à une nouvelle augmentation pour la rentrée prochaine qui sera absorbée par l'école de Montfleury dont la mise en activité s'est déroulée dans les meilleures conditions grâce à la collaboration du corps enseignant qui lui est attaché.

Sur sa demande, M. Jean Tochon a été appelé à la fonction de maître principal de Montfleury, tandis que M. Michel Saucy prenait sa succession au groupe Lachenal.

Le transport des écoliers de Sauverny et de Chavannes est assuré depuis la rentrée de septembre dernier par M. A. Nicollier, habitant de cette commune.

La construction de la partie du cycle d'orientation qui sera utilisée dès cet automne a avancé très rapidement; par contre, la poursuite des travaux est beaucoup moins rapide du fait que les ouvriers étrangers, sensibilisés par certaines campagnes menées contre leur présence en Suisse, ont marqué peu d'empressement à regagner leurs postes cette année.

Bibliothèque communale

Mme Hélène Levrat continue à se dépenser sans compter pour la gérance de notre bibliothèque communale qui possède, selon une récente statistique, près de 10.000 ouvrages.

L'utilisation des salles de lecture est telle que nous devons envisager une certaine extension que la Fondation Versoix-Centre est prête à prendre à charge moyennant une légère augmentation de la location.

Service social

Le service social est désormais régi par une commission constituée de membres du Conseil municipal, soit de Mme Micheline Pernet, appelée à la présidence, de Mmes Laure Naftule, Carmen Zollinger, ainsi que de M. Charles Pasche. La Commission consultative conserve toute son utilité, composée qu'elle est par des personnes spécialement attachées aux problèmes sociaux.

Les aînés de la commune ont été conviés à une sortie-goûter de printemps au Signal-de-Bougy, puis en automne à un spectacle-concert à la salle communale, cela à leur grande satisfaction.

Dans le but de compenser l'augmentation brutale du coût du chauffage, une allocation spéciale a été versée par la caisse communale à toutes les personnes au bénéfice de l'aide cantonale à la vieillesse.

L'Entraide Familiale de Versoix — association privée subventionnée par les pouvoirs publics — continue à rendre les meilleurs services; à sa tête, Mme Francis Fragnière a succédé à Mme Bernard Levrat.

Miles Curchod et Maye poursuivent inlassablement leurs tâches dans le cadre du service de la santé publique de la section genevoise de la Croix-Rouge.

Une nouvelle fois et pour la dix-septième année, plus de septante de nos administrés, de conditions modestes, ont reçu le magnifique paquet de Noël offert par la même famille.

Le service de transports des personnes handicapées qui ont à se rendre à l'hôpital, dans des établissements ou chez des spécialistes de la ville, continue à fonctionner sans problème, sous la responsabilité de Mme André Aladjem.

Face à tant de générosité, de dévouement, nous pouvons considérer que notre commune est réellement privilégiée. A tous ceux qui

sont les artisans de ces multiples services, le Conseil administratif dit son admiration et sa profonde reconnaissance.

Imitant en cela le Grütli, qui a donné l'exemple, la plupart des caisses d'assurance-maladie de notre canton ont pris la décision d'accueillir les personnes non encore assurées âgées de 65 ans et plus, et ce jusqu'au 30 juin 1974; rares sont maintenant nos administrés qui ne sont pas couverts contre la maladie. Rappelons que des taux régressifs sont appliqués aux personnes à revenus modestes.

Service du feu

Nos sapeurs-pompiers n'ont fort heureusement pas eu à intervenir pour des sinistres importants; ils ne continuent pas moins leur entraînement avec sérieux sous la conduite de cadres conscients de leurs responsabilités et qui n'hésitent pas à suivre les cours nécessaires à un constant perfectionnement.

La compagnie occupe depuis le début du printemps les nouveaux bureaux qui ont été aménagés à son intention dans l'immeuble communal de la route de Saint-Loup. Elle dispose désormais d'installations répondant à ses besoins; elle en est pleinement satisfaite.

Le sergent Emile Lacroix et les sapeurs Dimitri Ditzoff et Samuel May, ayant atteint et même dépassé l'âge de la retraite, ont donné leur démission. A ces hommes dévoués, nous réitérons notre vive reconnaissance.

Protection civile

Le quatrième cours de répétition de la Protection civile a eu lieu sur le territoire communal et une centaine de personnes y participaient. Au cours d'un exercice général qui groupait toutes les formations, une passerelle a été construite sur le Creuson pour permettre la liaison, entre les deux rives, de la piste sportive mise à la disposition du public. Cet ouvrage a été expertisé par le Département cantonal genevois des Travaux publics et admis pour supporter une charge de trois tonnes. Des volontaires de la P.C. l'entreprendront dans l'avenir.

Quant aux constructions, il est à signaler que les travaux concernant le poste sanitaire du Grand-Montfleury se sont poursuivis, tandis que ceux concernant le poste de commandement seront entrepris dès l'an prochain.

Canal et forêts

Nous remercions une fois de plus M. Marcel Jacot pour l'intérêt constant qu'il porte à nos forêts et aux arbres en général.

Sous sa conduite, une nouvelle parcelle des Maillettes a été nettoyée et replantée d'essences diverses. Chaque fois que l'occasion se présente, la commune replante des arbres sur ses emplacements; c'est ce qui vient d'être fait aux alentours de l'immeuble de la voirie et du parc à voitures de la route de Saint-Loup, ainsi qu'aux environs de la nouvelle école de Montfleury.

Nos cantonniers portent leur meilleure attention, dans toute la mesure du temps dont ils disposent, au bon entretien du canal et du sentier qui suit son cours. Il est à déplorer que le lit de ce charmant cours d'eau continue à être obstrué par des matériaux les plus divers, de façon systématique, sur certains tronçons.

Sociétés locales

Si notre Union instrumentale n'a toujours pas repris vie, la musique demande un gros effort et beaucoup d'assiduité de la part de ceux qui s'y intéressent, les autres sociétés locales manifestent une grande activité. Preuve en est la peine rencontrée pour répartir les heures d'utilisation de nos salles de gymnastique.

La Société fédérale de Gymnastique a déployé une intense activité au cours de l'année 1973, activité qui a été récompensée par le plus complet succès des deux importantes manifestations qu'elle a organisées et qui ont été la fête cantonale des pupilles et pupillettes et la célébration du 100e anniversaire de la société.

Le groupe littéraire ALROMA a accepté de défendre les couleurs de notre commune dans le cadre de l'émission radiophonique « La Bonne Tranche ». A notre grande satisfaction, il est sorti vainqueur de ces deux premières confrontations.

La célébration de la Fête nationale a attiré cette année encore une assistance particulièrement nombreuse.

Etat civil et statistiques

Notre office de l'état civil a procédé à 45 mariages en 1973 et enregistré 5 décès.

La population a augmenté de 416 unités pour atteindre au 31 décembre 1973 le chiffre de 6474 habitants. Pour l'année en cours, la progression devrait être encore plus marquée et le cap des 7000 habitants assez sensiblement dépassé.

Pour la première fois, le Conseil administratif a organisé une manifestation d'accueil en l'honneur des jeunes citoyens qui avaient atteint leur majorité au cours de ces trois dernières années et des personnes qui avaient obtenu la naturalisation suisse et versoisienne. Nous avons eu le plaisir d'accueillir des participants particulièrement sympathiques que nous aurions toutefois espéré voir un peu plus nombreux.

Le Conseil administratif a eu la joie de marquer le 90e anniversaire de Mme Hedwige Burkhard et de M. Jacques Grundmann, malheureusement décédés depuis lors; de M. Balthasar Schindler, qui fut de longues années président de l'Association des Intérêts de Richelien et l'ardent défenseur de toute la région, ainsi que le 60e anniversaire de mariage d'un couple particulièrement attachant, M. et Mme Emile Bopp, et les noces d'or de ce que l'on a coutume d'appeler des enfants de Versoix, M. et Mme Paul Via.

* * *

Dans le cadre de la rationalisation de son exploitation, la direction du premier arrondissement des Chemins de Fer Fédéraux a manifesté son intention de supprimer le trafic de détail des marchandises en gare de Versoix. Celles-ci seraient dirigées sur La Praille d'où un service de distribution par camions fonctionnerait de là jusqu'à Coppet.

En raison du retard qui découlerait de ce système, de l'augmentation très sensible des frais, du fait qu'il n'est pas concevable qu'une agglomération de 7000 habitants soit privée du service d'une gare par surcroît fort bien desservie, ce projet a provoqué une véritable levée de boucliers de la part des entreprises et commerces de Versoix et des environs, qui ont fait appel à l'aide des autorités communales, Conseil municipal compris.

Très récemment encore, nous avons confirmé notre opposition à ce projet à l'Office fédéral des transports.

* * *

Les communes se doivent de réserver, dans la mesure de leurs possibilités, tous les terrains qui peuvent leur permettre de faire face, soit de manière directe, soit sous forme de compensation, à leurs besoins futurs.

C'est dans cette politique que le Conseil municipal a acquis des Consorts Osbeck une parcelle d'environ 700 m² qui peut à la fois servir à la rectification de la parcelle communale de la route de Saint-Loup et de monnaie d'échange.

Le Conseil s'est déclaré d'accord de vendre à Mme Pauli-Steinmann la crête du talus du chemin du Biolay, au-dessus de l'autoroute, qui constituait une charge pour notre service des travaux qui devait en assurer l'entretien.

* * *

Devenu propriétaire à Versoix où il a installé sa mère, le fantaisiste Bernard Haller, qui fait actuellement une brillante carrière à Paris, a fait don à notre fonds de bienfaisance de la somme de Fr. 1.500.—.

Nous réitérons à cet artiste, que bien des Versoisiens connaissent puisqu'il a eu l'occasion de se produire dans notre salle communale, nos souhaits de bienvenue et nos sincères remerciements pour sa façon généreuse de marquer son accession à la propriété.

* * *

Lors de la rentrée des classes de l'automne dernier, un certain nombre de parents ont fait appel à la mairie pour les aider à assurer le repas de midi et la surveillance nécessaire à leurs enfants.

L'enquête faite auprès d'autres communes dotées de cuisines scolaires — elles sont peu nombreuses hormis la Ville de Genève — nous a démontré qu'il était impossible de mettre un tel service sur pied pour un nombre si restreint de demandes.

Nous nous sommes alors tournés du côté de mères de famille et d'institutions de la région; notre appel a rencontré un accueil favorable de la part de plusieurs personnes dévouées, dont Mme la Directrice de Bon-Séjour, que nous remercions ici.

Entre-temps, les parents intéressés avaient tous trouvé une solution, aussi nos démarches sont-elles devenues sans objet.

Nous venons d'apprendre que dès 1976, des cuisines scolaires fonctionneront au cycle d'orientation et que nos écoliers pourront en bénéficier.

* * *

En l'espace de quelques semaines, deux anciens collaborateurs de la commune nous ont quittés.

M. Jacques Grundmann est décédé après quelques jours de maladie dans sa 91^e année; à fin décembre, il vaquait encore à l'entretien des tombes, travail qu'il avait conservé à titre privé au moment où il avait renoncé à sa fonction de jardinier officiel du cimetière.

Un jeune horticulteur, M. Bernard Tschudin, a bien voulu reprendre le travail d'entretien effectué par M. Grundmann, pour la plus grande satisfaction des familles dont des parents sont inhumés dans notre cimetière.

M. Charles Baechler, inspecteur du bétail, est décédé subitement. Figure typiquement versoisienne, personne plus que lui ne s'est dévoué pour les sociétés locales, notamment pour l'Union instrumentale, dont il fut de longues années le trésorier. Nous réitérons notre sympathie à sa veuve et à sa famille.

M. Walter Michel, agriculteur à Sauverny, assure désormais la fonction d'inspecteur du bétail.

* * *

Une vaste enquête est en cours dans le canton de Genève au sujet des transports publics. Notre commune, qui s'est développée sous forme de groupes d'habitations à la fois importants, disséminés sur la partie inférieure de son territoire, de Montfleury à la route des Fayards, est spécialement intéressée par le projet de réorganisation.

Le Conseil administratif suit avec attention le développement de cette affaire qui est traitée à l'échelle cantonale; il sait qu'il peut d'ores et déjà compter sur l'appui des deux députés de la commune, MM. Claude Ferrero et Lucien Piccot.

* * *

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Au terme de ce rapport, nous pourrions être tentés de penser que nous avons été à même d'apporter une solution à l'ensemble des problèmes que nous avons étudiés. Nous sommes conscients que tous n'ont pas été résolus et que certains ne l'ont pas été à la satisfaction de chacun.

Le développement de notre commune se poursuit et il nous oblige à être d'autant plus attentifs que la situation financière actuelle n'est pas sans nous préoccuper. Nous serons certainement contraints de différer l'exécution de projets actuellement à l'étude si nous ne voulons pas nous trouver dans l'obligation de demander aux contribuables une prestation plus importante.

Nous savons, Mesdames et Messieurs, que vous partagez nos préoccupations et nous vous demandons de porter vos efforts sur l'essentiel, le nécessaire et de définir les priorités, ce qui obligera les uns et les autres à sacrifier momentanément des réalisations qui vous tiennent à cœur.

Nous vous remercions de l'esprit qui anime chacune de vos séances et du souci qui est le vôtre d'assurer d'une façon agréable pour ses habitants le développement de notre commune. Une collaboration est non seulement nécessaire, mais indispensable entre nos deux Conseils et nous pouvons vous assurer que nous apprécions la confiance que vous nous témoignez.

La durée de nos mandats respectifs, vous le savez, dépend de divers éléments, et la bonne marche d'une commune comme la nôtre dépend en premier lieu de la qualité du personnel communal, lequel continue à œuvrer, quels que soient les magistrats au pouvoir. Nous saisissons cette occasion pour le remercier très sincèrement pour le dévouement précieux et efficace qu'il apporte à sa tâche.

Versoix, mai 1974.

Pierre Wicht, Maire
François Chevallier, Conseiller administratif
René Courtois, Conseiller administratif

Rapport sur le contrôle des comptes de l'exercice 1973

Conformément au mandat qui nous a été confié par le Conseil administratif, nous avons procédé à la vérification des comptes de la Commune de Versoix pour l'exercice 1973.

Remarques préliminaires

L'exercice 1973 est le deuxième dont la comptabilité a été établie sous la forme que nous avons préconisée. Il est donc possible de comparer les comptes 1973 avec ceux de l'exercice précédent afin de montrer l'évolution qui s'est produite d'abord au bilan et ensuite dans le compte des recettes et des dépenses.

Nous avons suivi tout au long de l'année la tenue de la comptabilité et avons pu ainsi mettre au point avec le personnel du secrétariat les modifications et améliorations jugées nécessaires dans l'établissement et la présentation des comptes.

D'autre part, nous avons proposé des procédures plus complètes en ce qui concerne certains travaux de surveillance et de contrôle internes. L'expansion de la commune entraîne un accroissement du volume et des problèmes comptables et financiers qu'il n'est plus possible de traiter selon les principes en usage auparavant.

Bilan

Voici la comparaison entre les bilans condensés des deux derniers exercices :

	31.12.1972	31.12.1973
Actif	Fr.	Fr.
Caisse et chèques postaux	82.752,54	286.209,75
Dépôts auprès de l'Etat	494.422,65	945.728,90
Banques	3.509.030,36	599.176,46
Département des travaux publics	1.182.402,90	1.265.898,15
Reliquats d'impôts à encaisser	564.312,22	412.627,47
Débiteurs divers	44.410,70	50.173,—
Actif transitoire	14.862,30	14.155,—
Placements	523.200,—	588.600,—
Travaux en cours	2.562.269,40	5.988.965,70
Terrains	3.094.421,—	3.094.421,—
Immeubles publics	3.019.442,—	4.052.142,—
Immeubles locatifs	410.000,—	465.000,—
Equipement sportif	189.486,—	184.136,—
Matériel et mobilier	5,—	5,—
Fonds spéciaux	156.846,19	168.007,09
Total de l'actif	<u>15.847.863,26</u>	<u>18.115.245,52</u>

	31.12.1972	31.12.1973
Passif	Fr.	Fr.
Créanciers	—,—	913.440,—
Passifs transitoires	72.655,94	87.475,35
Dette communale consolidée, publique	9.166.358,—	9.773.729,65
Dette communale consolidée, immeubles locatifs	68.000,—	67.000,—
Provisions pour dépenses différées	76.982,15	251.523,20
Réserves Département des Travaux publics	1.182.402,90	1.265.898,15
Réserves diverses	1.123.299,75	1.035.023,10
Réserve d'exploitation des immeubles locatifs	12.692,90	22.635,05
Capital des fonds spéciaux	156.846,19	168.007,09
Capital communal	3.988.625,43	4.530.513,93
Total du passif	<u>15.847.863,26</u>	<u>18.115.245,52</u>

Le total du bilan a donc progressé de Fr. 2.267.382,26.

Les principales modifications sont les suivantes :

A l'actif :

L'augmentation des soldes de caisse et chèques postaux, ainsi que des dépôts auprès de l'Etat, ne provient que d'une situation momentanée au moment de la clôture des comptes.

Les avoirs en banques enregistrent une diminution de Fr. 2.900.000,— provenant de l'utilisation des fonds empruntés en 1972 pour payer les constructions en cours.

Le reliquat d'impôts à encaisser qui était particulièrement important à fin 1972 a diminué de Fr. 152.000,—.

L'augmentation la plus importante concerne les travaux en cours (Fr. 3.427.000,—). Elle comprend les paiements effectués en 1973 pour la construction de l'école de Montfleury et du bâtiment de la voirie et du service du feu, ainsi que le solde du coût de réfection de l'avenue Lachenal, soit Fr. 4.050.000,— au total. Ce poste a d'autre part été diminué de Fr. 628.000,—, soit le transfert au compte de pertes et profits de la part du coût de l'avenue Lachenal comptabilisée à Travaux en cours depuis la mise en route de la nouvelle comptabilité en 1972.

Le poste « Immeubles » a augmenté de Fr. 1.200.000,— consécutivement à l'acquisition de la propriété Ricci. Par contre, il a diminué de Fr. 167.300,— représentant les amortissements comptables sur les diverses constructions.

L'augmentation de Fr. 65.400,— constatée au poste « Placements » représente une nouvelle tranche de participation au capital de la Caisse Hypothécaire, et celle de Fr. 55.000,— aux « Immeubles locatifs », l'acquisition de 2 parcelles à la rue de l'Industrie.

Au passif :

Le poste « Créanciers » comprend Fr. 900.000,—, montant restant à payer en 1974 et en 1975 sur l'acquisition de la propriété Ricci.

La dette communale a augmenté de Fr. 607.371,65 consécutivement au nouvel emprunt de Fr. 1.000.000,— contracté en 1973, moins les remboursements effectués (392.628,35).

L'augmentation des « Provisions pour dépenses différées » comprend pour Fr. 112.000,— une attribution faite pour les travaux aux routes prévus au budget et non exécutés en 1973 et pour Fr. 50.000,— une subvention de l'Etat pour le poste sanitaire de protection civile à Montfleury.

Les réserves auprès du Département des Travaux publics sont la contrepartie d'un poste de même montant à l'actif. Il s'agit des taxes encaissées par l'Etat et à disposition de la commune pour travaux d'équipement et d'épuration.

Les fonds de réserve accusent une diminution de Fr. 88.000,—. Le mouvement de l'exercice comprend Fr. 580.000,— d'augmentation provenant d'attributions prélevées du compte budgétaire 1973 et une subvention de l'Etat de Fr. 260.000,— pour les travaux de l'avenue Lachenal. Ces réserves ont été diminuées d'un prélèvement de Fr. 300.000,— destiné au paiement du premier acompte sur l'achat de la propriété Ricci et de l'annulation de la réserve utilisée pour la réfection de l'avenue Lachenal (Fr. 628.276,65).

Enfin, le capital communal a augmenté de Fr. 541.888,50, montant correspondant au bénéfice accusé par le compte de pertes et profits.

Compte budgétaire des recettes et des dépenses

L'exercice 1973 fait ressortir un excédent de recettes de Fr. 24.072,85, alors qu'il s'était élevé à Fr. 2.503,25 en 1972. Cette augmentation de Fr. 21.569,60 s'explique de la manière suivante :

	Fr.
Accroissement des recettes	923.987,45
moins :	
Accroissement des dépenses	902.417,85
Différence comme ci-dessus	<u>21.569,60</u>

Voici la comparaison du résumé des recettes et des dépenses des deux derniers exercices :

	Comptes 1972	Comptes 1973	Différence
Recettes	Fr.	Fr.	Fr.
Administration	13.298,45	21.083,10	+ 7.784,65
Finances :			
— Centimes additionnels communaux	1.745.818,75	2.317.373,45	+ 571.554,70
— Taxe professionnelle communale	70.323,80	154.477,90	+ 84.154,10
— Aide fédérale	55.532,—	80.045,—	+ 24.513,—
— Fonds d'équipement communal	204.893,55	377.172,95	+ 172.279,40
— Divers	170.131,30	233.382,95	+ 63.251,65
Ecoles, bibliothèques, sports et loisirs	2.700,—	—,—	— 2.700,—
A reporter	<u>2.262.697,85</u>	<u>3.183.535,35</u>	<u>920.837,50</u>

	Comptes 1972	Comptes 1973	Différence
	Fr.	Fr.	Fr.
Report	2.262.697,85	3.183.535,35	920.837,50
Police municipale, état civil . .	2.688,35	3.377,80	+ 689,45
Travaux publics, bâtiments . .	144.500,60	149.349,15	+ 4.848,55
Protection civile, service du feu	6.693,10	4.305,05	— 2.388,05
	<u>2.416.579,90</u>	<u>3.340.567,35</u>	<u>+ 923.987,45</u>
Dépenses			
Administration	300.142,70	331.751,85	+ 31.609,15
Finances :			
— Intérêts de la dette commu- nale	256.881,05	463.874,80	+ 206.993,75
— Amortissement de la dette communale	253.503,15	392.628,35	+ 139.125,20
— Attribution au fonds de réserve	431.040,—	580.000,—	+ 148.960,—
— Divers	—,—	106.545,60	+ 106.545,60
Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs	82.678,25	120.358,25	+ 37.680,—
Police municipale, état civil . .	1.768,95	2.716,55	+ 947,60
Travaux publics, bâtiments . .	923.419,80	1.171.233,55	+ 247.813,75
Service social	60.773,65	73.753,50	+ 12.979,85
Protection civile, service du feu	103.869,10	73.632,05	— 30.237,05
	<u>2.414.076,65</u>	<u>3.316.494,50</u>	<u>+ 902.417,85</u>

A l'inverse de l'année 1972, l'exercice 1973 est caractérisé par une forte augmentation du produit des centimes additionnels communaux. Cette plus-value est constatée également par rapport au montant budgété. Voici les chiffres comparatifs de la valeur de perception du centime :

Comptes 1972	Fr. 34.916,37
Budget 1973	Fr. 37.000,—
Comptes 1973	Fr. 46.347,47

Le résultat favorable de l'exercice sous revue a permis une attribution de Fr. 450.000,— à la réserve pour achats de terrains et immeubles.

Conclusions

Les vérifications que nous avons effectuées nous ont permis de nous assurer de l'exactitude du bilan, du compte de pertes et profits et du compte des recettes et des dépenses de l'exercice 1973 tels qu'ils sont reproduits dans les annexes ci-après.

La comptabilité est bien tenue et les documents justificatifs sont en ordre.

Nous tenons à relever que notre travail a été grandement facilité par les renseignements obtenus et la collaboration que nous avons rencontrée auprès du secrétariat de la Mairie.

Nous sommes ainsi en mesure de proposer sans réserve l'approbation des comptes de l'exercice 1973.

Genève, le 13 mai 1974.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE ET D'ÉTUDES FISCALES,
Emile GUBLER.

ACTIF

	Fr.	Fr.
Trésorerie		
Caisse	4.343,—	
Chèques postaux	<u>281.866,75</u>	286.209,75
Dépôts auprès de l'Etat		
Compte budgétaire	709.849,15	
Compte de dépôt	<u>235.879,75</u>	945.728,90
Banques		
Caisse Hypothécaire		599.176,46
Débiteurs		
Etat de Genève : taxes d'équipement, d'épuration et d'écoulement	1.265.898,15	
Reliquats d'impôts à encaisser	412.627,47	
Débiteurs divers	50.173,—	
Actif transitoire	<u>14.155,—</u>	1.742.853,62
Placements		
327 parts Caisse Hypothécaire		588.600,—
Travaux en cours		
Bâtiments publics		5.988.965,70
Immobilisations		
Terrains	3.094.421,—	
Immeubles publics	4.052.142,—	
Immeubles locatifs	465.000,—	
Equipement sportif	184.136,—	
Mobilier et matériel (pour mémoire)	<u>5,—</u>	7.795.704,—
Fonds spéciaux		
Actifs divers des fonds spéciaux		<u>168.007,09</u>
		<u>18.115.245,52</u>

PASSIF

	Fr.	Fr.
Créanciers		
Créanciers divers et passif transitoire . . .		1.000.915,35
Dette communale consolidée		
Dette publique	9.773.729,65	
Dette des immeubles locatifs	<u>67.000,—</u>	9.840.729,65
Provisions pour dépenses différées . . .		251.523,20
Fonds de réserve		
Travaux d'équipement	1.014.922,75	
Travaux d'épuration	32.525,25	
Travaux d'écoulement	218.450,15	
Protection civile (abris)	19.093,55	
Travaux divers	485.895,—	
Achats de terrains et immeubles	450.000,—	
Réserves diverses	<u>80.034,55</u>	2.300.921,25
Réserve d'exploitation des immeubles locatifs		22.635,05
Capital des fonds spéciaux		
Fonds communal de bienfaisance	88.474,34	
Fonds des courses scolaires	15.630,20	
Prix Adrien-Lachenal	1.093,45	
Fonds Marc-Birkigt	<u>62.809,10</u>	168.007,09
Capital communal		
Solde au 1er janvier 1973	3.988.625,43	
Bénéfice de l'exercice 1973	<u>541.888,50</u>	
Capital au 31 décembre 1973		4.530.513,93
		<u>18.115.245,52</u>

COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE L'EXERCICE 1973

PRODUITS	Fr.
Boni budgétaire 1973	24.072,85
Amortissement dette communale consolidée	392.628,35
Achat de titres par budget	65.400,—
Achat d'immeuble par prélèvement sur réserve	300.000,—
Transfert de la réserve pour travaux de l'avenue Lachenal	628.276,65
Intérêts non budgetés	92.945,45
	<u>1.503.323,30</u>

CHARGES

Amortissements sur immeubles publics	172.650,—
Diminution reliquat centimes additionnels	127.339,15
Diminution reliquat taxe professionnelle communale	24 345,60
Amortissement des travaux de reconstruction de l'av. Lachenal	628.276,65
Augmentation des intérêts courus sur emprunts	8.823,40
	<u>961.434,80</u>

RÉSULTAT

Bénéfice de l'exercice viré à capital	<u>541.888,50</u>
---	-------------------

COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1973

RECETTES

		Fr.
50. Administration		
50.30	Finances de naturalisation	2.858,35
50.31	Produit des amendes	17.481,65
50.32	Recettes diverses	743,10
51. Finances		
51.00	Intérêts des fonds placés	36.133,50
51.10	Centimes additionnels communaux	2.317.373,45
51.12	Taxe professionnelle communale	154.477,90
51.13	Part sur impôts gains immobiliers	50.065,50
51.14	Part taxes compagnies d'assurances	19.956,85
51.15	Part sur impôts bénéfiques d'aliénation	5.229,70
51.20	Redevance des Services Industriels	100.324,50
51.21	Subvention du Fonds d'équipement communal	377.172,95
51.22	Autres subventions	10.000,—
51.23	Aide fédérale	80.045,—
51.30	Recettes diverses	11.672,90
52. Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs		—,—
53. Police municipale, état civil		
53.30	Produit de l'état civil	1.845,30
53.31	Permissions de police	1.532,50
54. Travaux publics		
54.00	Locations diverses	32.218,30
54.01	Concessions au cimetière	4.112,40
54.20	Subvention de l'Etat pour routes	24.935,—
54.21	Subvention de l'Etat pour l'entretien de bâtiments	22.356,—
54.22	Autres subventions	57.410,85
54.30	Recettes diverses	8.316,60
56. Protection civile, service du feu		
56.21	Autres subventions et rétrocessions	4.305,05
	Total des recettes	<u>3.340.567,35</u>

DÉPENSES

Fr.

60. Administration

60.00	Indemnités aux Conseillers administratifs	22.800,—
60.01	Indemnités aux Conseillers municipaux	7.856,45
60.10	Traitements du personnel administratif	92.061,—
60.15	Autres prestations au personnel	32.986,75
60.16	Prestations sociales en faveur du personnel	44.484,25
60.17	Contributions aux caisses de compensation	30.354,45
60.18	Indemnités spéciales	2.900,—
60.19	Allocations de vie chère au personnel	11.884,85
60.20	Assurances diverses	3.290,10
60.21	Fournitures et impressions	15.008,35
60.22	Matériel et mobilier administratif	6.159,55
60.23	Frais de ports, téléphone, chèques postaux	9.133,20
60.24	Frais de déplacements	2.230,10
60.25	Frais généraux divers	37.602,80
60.30	Allocations aux sociétés communales	12.000,—
60.31	Autres allocations	1.000,—

61. Finances

61.00	Intérêts de la dette communale	463.874,80
61.01	Amortissements de la dette communale	392.628,35
61.20	Achats de titres	65.400,—
61.30	Attribution aux fonds de réserve	580.000,—
61.31	Autres subventions et rétrocessions	37.374,50
61.32	Compensation financière aux communes frontalières	3.771,10

62. Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs

62.10	Traitements	11.932,—
62.19	Allocation de vie chère	1.400,70
62.20	Mobilier scolaire	70.593,85
62.22	Fête des écoles	7.956,40
62.23	Courses scolaires	3.578,—
62.24	Autres dépenses pour l'instruction publique	12.447,45
62.26	Entretien et renouvellement bibliothèque	7.931,10
62.28	Action en faveur de la jeunesse et des loisirs	4.518,75

63. Police municipale, état civil

63.10	Indemnité au garde du canal	1.620,50
63.22	Frais pour l'état civil	1.096,05

64. Travaux et bâtiments publics

64.10	Traitements des cantonniers	183.349,90
64.11	Traitements des concierges	84.354,30
64.18	Indemnités spéciales	4.375,60
64.19	Allocations de vie chère	32.751,80
64.20	Ferme de la voirie	119.480,—
64.21	Frais pour le traitement des ordures	90.570,05
64.24	Frais d'études pour travaux	40.000,—
64.30	Entretien des lignes de tir	904,15
64.40	Entretien des bâtiments communaux et locations diverses	99.483,95
64.41	Services Industriels et chauffage des bâtiments	114.467,55

A reporter 2.767.612,70

DÉPENSES (suite)

	Fr.
	Report 2.767.612,70
64.42 Assurances des bâtiments	23.524,90
64.43 Contribution foncière des bâtiments	3.500,—
64.50 Entretien et locations des emplacements communaux	48.569,90
64.51 Services Industriels et chauffage des emplacements	14.457,65
64.53 Contribution foncière des emplacements	2.815,15
64.60 Entretien des chaussées et canalisations	282.945,—
64.61 Eclairage public	25.683,65
65. Service social	
65.20 Office social communal	52.745,15
65.31 Versement au fonds communal de bienfaisance	2.858,35
65.32 Allocations aux institutions de bienfaisance	18.150,—
66. Protection civile, service du feu	
66.11 Indemnités à la protection civile	5.000,—
66.12 Indemnités aux sapeurs-pompiers	5.885,—
66.20 Frais divers de la protection civile	15.067,55
66.21 Frais divers du service du feu	15.000,—
66.30 Participation à la construction d'abris privés	13.086,90
66.31 Subvention au poste permanent	19.592,60
Total des dépenses	<u>3.316.494,50</u>

RÉCAPITULATION

Total des recettes	3.340.567,35
moins :	
Total des dépenses	3.316.494,50
Excédent des recettes	<u>24.072,85</u>

TABLEAU DE LA DETTE

Année	Créanciers	Echéance emprunt	Montant initial	Solde au 31.12.72	Augmenta- tions 73
			Fr.	Fr.	Fr.
1. Dette communale consolidée, publique					
1957	Caisse d'Epargne	1977	500.000,—	161.312,40	
1961	Caisse de Crédit mutuel de Versoix		65.400,—	26.800,—	
1962	Caisse d'Epargne	1982	2.000.000,—	1.248.481,20	
1964	Caisse d'Epargne	1984	1.200.000,—	835.946,25	
1969	Caisse d'Epargne	1989	500.000,—	451.176,85	
1971	Caisse d'Epargne	1991	1.000.000,—	971.320,65	
1971	Caisse Hypothécaire	1991	1.000.000,—	971.320,65	
1972	Caisse Hypothécaire	1992	1.000.000,—	1.000.000,—	
1973	Caisse Hypothécaire	1993	1.000.000,—	—,—	1.000.000,—
1972	Caisse nationale suisse d'assurances en cas d'accidents	1982	1.000.000,—	1.000.000,—	
1972	Caisse d'Epargne	1992	1.500.000,—	1.500.000,—	
1972	Union de Banques Suisses	1982	1.000.000,—	1.000.000,—	
			<u>11.765.400,—</u>	<u>9.166.358,—</u>	<u>1.000.000,—</u>
2. Dette communale consolidée, immeubles locatifs					
La Genevoise-Vie, hypothèque				<u>68.000,—</u>	

* Agio sur emprunt.

TABLEAU DES CRÉDITS

Désignation	Date de délibération	Crédits votés
A. Crédits liquidés en 1973		
Achat parcelles rue de l'Industrie	5. 2.1973	55.000,—
Réfection de l'avenue Lachenal		<u>1.270.131,65</u>
* Fr. 537.000,— ne figuraient pas à travaux en cours.		<u>1.325.131,65</u>
B. Crédits en cours au 31 décembre 1973		
Ecole de Montfleury	11.10.1971	5.670.000,—
Bâtiment voirie et service du feu	23. 5.1972	1.860.000,—
Elargissement partiel chemin des Graviers	2. 4.1973	23.000,—
Achat propriété Ricci route de Suisse 18	29. 6.1973	1.200.000,—
Collecteurs égoûts Versoix-la-Ville	1.10.1973	283.300,—
Achat terrain Osbeck	22.11.1973	30.645,—
		<u>9.066.945,—</u>
TOTAUX		<u>10.392.076,65</u>

** Fr. 1.185,— payés en 1971 ne figurent pas à travaux en cours.

COMMUNALE AU 31 DÉCEMBRE 1973

Amortisse- ments 73	Solde au 31.12.73	Taux	Echéance des intérêts	Intérêts payés en 1973	Partic. du Fonds d'équip. communal	Intérêts dus au 31.12.73
Fr.	Fr.	%		Fr.	Fr.	Fr.
29.931,85	131.380,55	3 3/4	6.12	6.049,20	6.049,20	328,45
3.500,—	23.300,—	4 3/4	31.12	1.340,—	—,—	—,—
96.988,90	1.151.492,30	5 1/2	31.12	68.682,15	68.682,15	—,—
53.283,35	782.662,90	4 3/4	29.10	39.707,45	39.707,45	6.299,35
16.712,45	434.464,40	5 1/2	10.9	24.814,75	24.802,80	7.301,40
30.256,70	941.063,95	5 1/2	27.12	53.422,60	53.422,60	431,30
30.256,75	941.063,90	5 1/2	22.12	53.422,65	53.422,65	1.150,20
28.679,35	971.320,65	5 1/2	15.5	55.000,—	35.003,50	33.389,15
—,—	1.000.000,—	5 1/2	12.12	* 7.500,—	—,—	2.750,—
50.000,—	950.000,—	5	20.3-20.9	43.472,20	35.518,85	13.194,45
43.019,—	1.456.981,—	5 1/2	29.12	82.500,—	32.609,95	222,60
10.000,—	990.000,—	5 1/2		27.963,80	27.953,80	—,—
392.628,35	9.773.729,65			463.874,80	377.172,95	65.066,90
1.000,—	67.000,—	5 3/4	1.3-1.9	3.866,85	—,—	—,—

HORS BUDGET

Financement	Total payé au 31.12.72	Paiements effectués en 1973	Total payé au 31.12.73	Solde disponible
Compte de dépôt Etat	—,—	55.000,—	55.000,—	—,—
Divers	* 988.383,45	176.893,20	1.165.276,65	104.855,—
	988.383,45	231.893,20	1.220.276,65	104.855,—
Emprunt et subvention cantonale	** 1.843.552,25	2.801.538,70	4.645.090,95	1.024.909,05
Emprunt	268.518,70	1.069.325,05	1.337.843,75	522.156,25
Compte de dépôt Etat	—,—	—,—	—,—	23.000,—
Fr. 300.000,— prélèvement réserve				
Fr. 900.000,— payables en 1974 et 1975, à déterm.	—,—	300.000,—	300.000,—	900.000,—
Fr. 212.475,— prélèvement réserve travaux d'écoulement				
Fr. 70.825,— subvention Etat . . .	—,—	—,—	—,—	283.300,—
Compte de dépôt Etat	—,—	—,—	—,—	30.645,—
	2.112.070,95	4.170.863,75	6.282.934,70	2.784.010,30
	3.100.454,40	4.402.756,95	7.503.211,35	2.888.865,30

FONDS SPÉCIAUX

1. Fonds communal de bienfaisance

	Fr.	Fr.
Solde au 1.1.1973		80.876,69
Recettes 1973 :		
Don de M. le Dr Anoni	500,—	
Don de M. Charles Craissati	500,—	
Don de M. et Mme Goormaghtigh	100,—	
Don de M. Bernard Haller	1.500,—	
Don de M. Albert Jaccard	300,—	
Don de la famille Kjelberg	500,—	
Don de Mme Simone Nerfin	20,—	
Don anonyme	250,—	
Dons divers	40,—	
Produit des placements	3.767,30	
Produit du demi-tronc des mariages	152,—	
Produit des naturalisations	2.858,35	10.487,65
		<u>91.364,34</u>
Dépenses 1973 :		
Secours versés		<u>2.890,—</u>
Capital au 31.12.1973		<u>88.474,34</u>

2. Fonds de courses scolaires

Solde au 1.1.1973	14.947,80
Recettes 1973 :	
Produit des placements et intérêts	<u>682,40</u>
Capital au 31.12.1973	<u>15.630,20</u>

3. Prix Adrien-Lachenal

Solde au 1.1.1973	1.046,35
Recettes 1973 : Intérêts	<u>47,10</u>
Capital au 31.12.1973	<u>1.093,45</u>

4. Fonds Marc-Birkigt

Solde au 1.1.1973	59.975,35
Recettes 1973 :	
Intérêts	<u>2.833,75</u>
Capital au 31.12.1973	<u>62.809,10</u>

Rapport de la Commission des finances
sur la vérification des comptes de l'exercice 1973/5

Mesdames et Messieurs,

5

Les comptes pour l'exercice 1973 ont été vérifiés par la Commission des finances dans sa séance du lundi 17 mai 1974.

Assistaient à la séance : M. le maire Pierre Wicht, responsable des finances; M. N. Genequand, président de la Commission, MM. Bapst, Marquis, Naine, Piccot, Salamin, conseillers municipaux; M. Lacroix, secrétaire et M. Morzier, comptable; M. Charles Wicht, représentant la Société fiduciaire et d'études fiscales.

Les membres de la Commission ont pu lors de cette séance recevoir tous les éclaircissements nécessaires aux questions posées et ont constaté l'excellente tenue des comptes. Ils les ont finalement approuvés tels qu'ils leur étaient présentés :

1. Le compte de pertes et profits communal

qui accuse un profit de Fr. 541.888,50

2. Le compte budgétaire

Recettes effectives	Fr. 3.340.567,35
Dépenses effectives	Fr. 3.316.494,50
Excédent des recettes	<u>Fr. 24.072,85</u>

L'excédent des recettes de Fr. 24.072,85 a été viré au compte de pertes et profits.

La Commission remercie très chaleureusement MM. Lacroix et Morzier ainsi que M. Charles Wicht représentant de la fiduciaire pour la tenue exemplaire des livres et elle prie le Conseil municipal de donner décharge au Conseil administratif pour la gestion de l'exercice 1973.

Le rapporteur : J.-P. MARQUIS

Délibération du Conseil municipal du 27 mai 1974

Le Conseil municipal,

Vu le rapport administratif et financier de l'exercice 1973 présenté par le Conseil administratif;

Vu le rapport de la Société fiduciaire et d'études fiscales sur le contrôle des comptes de ce même exercice;

Sur proposition de la Commission des finances;

A l'unanimité :

Décide :

1. Le rapport présenté par le Conseil administratif est adopté;
2. Les comptes de l'exercice 1973, avec Fr. 3.340.567,35 aux recettes,
et Fr. 3.316.494,50 aux dépenses,
soit un excédent de Fr. 24.072,85 aux recettes,
sont adoptés.
3. Décharge est donnée au Conseil administratif de sa gestion, avec remerciements pour sa parfaite conduite des affaires communales.

Certifié conforme au procès-verbal,

Le président du Conseil municipal :

Serge ALESSI

Fouilles sur la voie publique

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

Loi sur les routes de 1918

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 4 mètres au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées avant le **1er juillet**, à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes, la hauteur est réduite à 1 mètre.

Il est rappelé que l'emploi des tondeuses à gazon est interdit les dimanches et jours fériés.

Inhumations

En cas de décès, prévenir immédiatement la Mairie, qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'état civil indispensables, acte de naissance ou livret de famille.

Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, 19, rue du Rhône; téléphone 24 12 12.

Bibliothèque communale

Service de distribution : lundi, mercredi de 15 h. à 19 h. et samedi de 15 h. à 18 h.

Gendarmerie de Versoix, téléphone 55 10 21

Maître ramoneur

Raphaël Joye, 62, avenue des Grandes-Communes, ONEX, tél. 42 20 04.

Protection civile

M. Albert Jaccard, chef local, p.a. Mairie de Versoix, tél. 55 10 25 et 55 21 68.

Représentations diverses

- Médecins :** Babel Pierre-A., chemin de Pont-Céard 42, tél. 55 22 46
Croci Daniel, rampe de la Gare 2, tél. 55 12 31
Genequand André, route de Suisse 62, tél. 55 22 42
Ramseyer Freddy, chemin Vandelle, tél. 55 23 95
Rychner Reynold, route de Suisse 62, tél. 55 14 54
Une garde médicale régionale est assurée les dimanches et jours fériés; la gendarmerie, tél. 55 10 21, vous indiquera volontiers le nom du médecin de service
- Médecins-dentistes :** Chevallier François, route de Suisse 47, tél. 55 20 95
Cottier Jean-François, rampe de la Gare 2, tél. 55 15 15
- Pédicure :** Mme Fernande Jaton, tél. 55 41 41.
- Pharmacie :** Pharmacie de Versoix, M. Aladjem André, route de Suisse 64, tél. 55 10 00 et 55 10 01
- Paroisses :** Paroisse catholique romaine, M. le Curé Bayer, tél. 55 12 44
Paroisse protestante, M. le Pasteur Pierrehumbert, tél. 55 27 57
- Sociétés et groupements locaux :** « ALROMA », Société littéraire, président : M. Pierre Macheret, tél. 55 14 03
Association des colonies de vacances, président : M. André Dutoit, tél. 55 22 08
Costume Genevois, présidente : Mlle S. Genequand, tél. 55 24 02
Groupe des paysannes genevoises, Mme L. Serex, tél. 55 17 14
Société Fédérale de Gymnastique, président : M. Gérard Ramseyer, tél. 55 42 24.
Sté de Tir de Versoix, président : M. Jacques Tesauri, tél. 55 42 31
Sté de Sauvetage, président : M. Roland Colli, tél. 55 23 13
Tennis-Club, président : M. Gilbert Botteron, tél. 55 14 29
Union Instrumentale de Versoix, président : M. Raymond Lacroix, tél. 55 24 28
Versoix Football-Club, président : M. Robert Pilet, tél. 55 10 75
Club Nautique de Versoix, président : M. René Schneckenburger, tél. 55 31 95
Versoix-Basket, président : M. Cl. Lehmann, tél. 55 29 11 et 55 20 65.
Société de Quilles, président : M. Walter Arni, tél. 55 18 54
Société Lémanique des courses de lévriers :
présidente : Mme M. Charles, tél. 48 10 70.

Ecoles publiques

- Classes primaires :** Groupe Lachenal, M. Michel Saucy, maître principal, tél. 55 12 50
Ecole Montfleury, M. Jean Tochon, maître principal, tél. 55 43 31
- Classes enfantines :** Groupe Lachenal, Mme Schulz, tél. 55 12 50
Ecole chemin Courvoisier, Mme Audergon, tél. 55 28 77
Pavillon chemin Argand, Mme Cavin, tél. 55 23 79
Ecole Montfleury, Mme Berger, tél. 55 43 31
- Contrôle de l'Habitant :** Les autorisations de séjour, le dépôt et le retrait des actes d'origine, sont du ressort exclusif du Contrôle de l'Habitant, 1, rue David-Dufour, Genève.
- Chef de section :** Les arrivées et départs des citoyens astreints au service militaire doivent être annoncés au chef de section, Département militaire, 2, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève
- Services Industriels :** L'alimentation en eau, électricité et gaz est assurée par les S.I. de Genève, 12, rue du Stand, Genève
- Poids public :** Le pesage des camions et remorques jusqu'à 20 tonnes est admis à l'usine d'incinération de Richelien; se munir préalablement de bulletins au prix de 4 francs la pesée, auprès du secrétariat de la Mairie
- Décharges publiques :** Par décision des Autorités cantonales, en vertu de la loi sur la protection des eaux, les décharges d'ordures et de déchets divers sont formellement interdites sur le territoire communal. Les matières combustibles doivent être conduites à l'usine d'incinération de Richelien; les autres déchets à celle de Bernex